



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E204795

VALABLE JUSQU'AU 17/01/2026

ÉDITÉ LE

21/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/2023

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 09/11/2023

1 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER

Siret : 981 206 469 00018

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 9553501

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO SV75018041T25171

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO SV75018041T25171

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Raison sociale : DS ENERGY

40 ROND POINT JULIUS ESTEVE

BTE 3

34400 LUNEL

Téléphone : 06 82 19 22 01

Fax :

Portable : 06 82 19 22 01

Site Internet :

E-mail : contact.dsenergy@gmail.com

Responsabilité légale :

DAOUDI IDIR GÉRANT / DAOUDI NYSRINE, FATIMA, OXANA CO-GÉRANTE

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
4131 PROB	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	16/10/2025
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	15/10/2024
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	04/10/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	15/10/2024
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	18/01/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	08/02/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Poêle ou insert bois	09/11/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	09/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	09/11/2023
o Ventilation mécanique	09/11/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	16/10/2025
o Isolation des combles perdus	09/11/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.